

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de prix pour des moniteurs à écran tactile pour l'Agence des services frontaliers du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

N° de l'invitation	DDP 2BH869028/A	Date	Le 1 février 2019
N° de dossier GCDocs	2BH869028	N° de référence de SEAG	PW-19-00858337
N° référence du client	10000340882/2018004	No de la demande	ITPRO#26005
N° de Modification	004		

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 Kent Street, 13 ^{ième} étage Ottawa, Ontario K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.)	Nom	Mark Milloy	
	N° de téléphone	613-462-9417	
	Courrie	mark.milloy@canada.ca	
	Adresse postale	180 Kent Street, 13 th Floor Ottawa, Ontario K1P 0B5	
PARTIE 1 – Date et heure de clôture préliminaire	Le 16 janvier 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture préliminaire »)		
PARTIE 2 – Date et heure de clôture final	Le 4 février 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture final »)		
Fuseau horaire	heure normale de l'Est (HNE)		
Destination – des biens et services	Voir l'annexe B.		
Factures	Les coordonnées du client seront insérées lors de l'attribution du contrat		
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant les dates de clôture provisoire et définitive	mark.milloy@canada.ca		



Demande de Prix Modification NO. 004

La présente modification NO. 004 vise à:

- Modifier la date et l'heure de clôture final; et
- modifier « 2BH869028A – Formulaire 6 ».

Modification 17

Sur la page 1 de l'invitation, à PARTIE 2 – Date et heure de clôture final :

Supprimer: Le 1 février 2019

Remplacer par: Le 4 février 2019

Modification 18

Sur la page 39 de l'invitation, à B8

Supprimer: Le moniteur à écran tactile fourni dans la solution doit posséder un rapport de contraste de 400:1.

Remplacer par : Le moniteur à écran tactile fourni dans la solution doit posséder un rapport de contraste minimal de 400:1 ou supérieur.

Modification 19

Concernant la pièce jointe « 2BH869028A - Formulaire –v3.xlsx »

SUPPRIMER dans son intégralité et REMPLACER par « 2BH869028A - Formulaire 6 –v4.xlsx

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DDP RESTENT INCHANGÉS.